

Colloque

« Compétences et habiletés sociales des mineurs/jeunes majeurs placés sous main de justice »

Perspectives de travail sur les habiletés sociales avec les PPSMJ : une expérimentation de travail sur le Quartier Jeunes Majeurs au Centre pénitentiaire de Bourg en Bresse

Sophie BOUILLET et Romain TRAVARD, CPIP au Centre pénitentiaire de Bourg en Bresse

Introduction



Plan

- I. Le Quartier Jeunes Majeurs
- II. La mise en place d'une prise en charge collective sur les habiletés sociales
- Conclusion et perspectives

I. Le Quartier Jeunes Majeurs

A. La raison d'être du QJM

- Lutte contre les violences au sein de la prison
- Accompagnement en faveur de l'insertion socio-professionnelle



Acquisition et développement des habiletés sociales

I. Le Quartier Jeunes Majeurs

B. L'identification du QJM au sein de la prison

- La Maison d'arrêt est composé de deux bâtiments (MA1 et MA2)
- Le QJM est positionné sur un étage (2^{ème}) et une aile spécifique (Gauche) de la MA1
- 30 places : 15 cellules avec deux jeunes par cellule

I. Le Quartier Jeunes Majeurs

C. Les critères d'intégration

- Jeunes de 18 à 25 ans
- Etre volontaire
- Etre motivé pour s'y s'investir selon la charte d'engagement établie

I. Le Quartier Jeunes Majeurs

D. L'organisation du QJM

- Une équipe de surveillants dédiés
- Deux CPIP référents
- Un détenu majeur auxiliaire d'étage
- Les partenaires : Mission Locale et l'ULE

I. Le Quartier Jeunes Majeurs

D. L'organisation du QJM

- Les CPU (Commission Pluridisciplinaire Unique) Jeunes Majeurs :
 - Le chef de bâtiment (Président de la CPU)
 - Un des surveillants du QJM
 - Un des CPIP référents
 - La référente de la Mission Locale
 - Le responsable de l'ULE
- + les détenus du QJM reçus individuellement lors des CPU

I. Le Quartier Jeunes Majeurs

D. L'organisation du QJM

QJM

Charte d'engagement de la personne détenue

L'affectation dans ce secteur d'hébergement – le Quartier Jeunes Majeurs – constitue une amélioration de vos conditions de détention dans la perspective de votre réinsertion sociale et vous offre un cadre propice à la réalisation d'une détention apaisée et accompagnée. Pour ce faire, vous devez accepter et respecter les règles spécifiques à ce régime de détention.

NOM – Prénom :

N° d'écrou :

MODALITÉ D'ACCÈS :

Je suis dans la tranche d'âge qui me permet d'être pris en charge dans le cadre du projet jeunes majeurs. L'intégration au projet se déroule en deux temps, d'abord une période d'observation d'un mois minimum, période durant laquelle je dois faire mes preuves en termes d'investissement et de bon comportement et ensuite une décision de la CPU jeunes majeurs qui valide mon intégration au projet.



J'ACCEPTE VOLONTAIREMENT MON AFFECTATION SUR LE SECTEUR DU QJM.

JE M'ENGAGE DONC :

1. À suivre les règles définies dans le règlement intérieur du quartier maison d'arrêt.
2. À maintenir des relations cordiales et respectueuses avec l'ensemble des professionnels, des intervenants et toutes les personnes détenues en faisant preuve de politesse et en évitant tout type d'agression physique, verbale ou gestuelle.
3. À respecter la tranquillité des autres en ne faisant ni cri, ni bruit, de jour comme de nuit.
4. À respecter les biens de l'administration et le matériel des activités ainsi que l'hygiène des locaux individuels et communs.
5. À respecter les règles de vie en société en adoptant un rythme de vie actif :
 - se lever à une heure convenable le matin.
 - ranger et entretenir sa cellule.
 - avoir une bonne hygiène personnelle.

QJM

- adopter une démarche citoyenne par le biais des économies d'énergie ainsi que l'absence de gaspillage d'eau et de nourriture.

6. À accomplir bénévolement les activités et tâches qui me sont assignées dans le cadre du programme Jeunes Majeurs.

7. À être assidu dans les activités obligatoires et facultatives sur lesquelles je suis inscrit (Voir annexe).

8. À m'impliquer de manière active dans les démarches favorisant ma réinsertion en lien avec mon CPIP.

9. À ne consommer, ni posséder aucune substance toxique et/ou illicite.

10. À être évalué régulièrement par les membres de l'équipe pluridisciplinaire à l'occasion des CPU Jeunes Majeurs.

Le non-respect de ce contrat entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du QJM.



Signature précédée de la mention « Ce jour, j'ai bien pris connaissance du présent contrat et m'engage à le respecter ».

.....
.....

Signature de la personne détenue

Signature du président de la
CPU Jeunes Majeurs

Date :

Date :

I. Le Quartier Jeunes Majeurs

D. L'organisation du QJM

- Les objectifs d'un détenu intégré sur le QJM :
 - S'investir comme tous les détenus de la prison : travailler, suivre des cours, engager un suivi psychologique, payer ses amendes, etc.
 - Participer aux activités spécifiques du QJM : activités socio-culturelles (jeux de société, calligraphie, etc), code de la route.
 - Assister à des interventions obligatoires spécifiques du QJM : sur l'égalité entre les hommes et les femmes, sur les maladies sexuellement transmissibles, sur l'éducation aux médias, etc.
 - Participer à des prises en charge collectives organisées par le SPIP

II. La mise en place d'une prise en charge collective sur les habiletés sociales

A. Genèse

- Denis LAFORTUNE, professeur québécois agrégé de l'école de criminologie de l'université de Montréal et Directeur scientifique de l'Institut universitaire Jeunes en Difficulté
- Créateur du programme PARCOURS, programme de prise en charge collective divisé initialement en 3 modules
- Création d'un quatrième module sur les habiletés sociales et l'affirmation de soi, complémentaire ou indépendant du programme PARCOURS

II. La mise en place d'une prise en charge collective sur les habiletés sociales

A. Genèse

Le module Habiletés sociales de Denis LAFORTUNE :

Séance 1 : A quoi m'attendre ?

Séance 2 : Survol des habiletés sociales et savoir entamer une conversation

Séance 3 : Savoir faire un compliment

Séance 4 : Savoir recevoir un compliment

Séance 5 : S'affirmer tout en respectant autrui et faire une demande

Séance 6 : Refuser une demande

Séance 7 : Exprimer des sentiments négatifs

Séance 8 : Ecouter l'autre de façon empathique

Séance 9 : S'excuser

Séance 10 : Formuler une critique

Séance 11 : Recevoir une critique

Séance 12 : Savoir faire face à la colère

Séance 13 : Négocier pour résoudre un conflit

Séance 14 : Conclusion

II. La mise en place d'une prise en charge collective sur les habiletés sociales

A. Genèse

- Le module Habiletés sociales que nous avons remodelé :

Séance 1 : Présentation et survol des habiletés sociales

Séance 2 : Savoir entamer une conversation et s'affirmer tout en respectant autrui

Séance 3 : Faire une demande et refuser une demande

Séance 4 : Faire compliment et recevoir un compliment

Séance 5 : Exprimer des sentiments négatifs et écouter l'autre de façon empathique

Séance 6 : S'excuser

Séance 7 : Formuler une critique et recevoir une critique

Séance 8 : Savoir faire face à la colère

Séance 9 : Négocier pour résoudre un conflit

Séance 10 : Conclusion

II. La mise en place d'une prise en charge collective sur les habiletés sociales

B. Le contenu du module

- Etape A : Réfléchir à la situation
- Etape B : Planifier
- Etape C : Aborder autrui
- Etape D : Jauger si l'autre écoute
- Etape E : Aborder le sujet principal en présentant les faits et les sentiments
- Etape F : Recueillir les réactions d'autrui et y répondre
- Etape G : Résumer et conclure

II. La mise en place d'une prise en charge collective sur les habiletés sociales

C. La mise en œuvre du module : la sélection des participants

- Critères :
 - Éléments relatifs à la violence du détenu
 - Éléments relatifs à leur situation pénale
 - Éléments relatifs à leur personnalité
- 10 séances entre janvier et avril 2022

II. La mise en place d'une prise en charge collective sur les habiletés sociales

C. La mise en œuvre du module : l'adhésion du groupe

- Les règles du groupe :
 - Assiduité
 - Participation
 - Attitude correcte
 - Commentaires utiles et non digressifs
 - Respect des divergences d'opinion
 - Confidentialité
- Disposition de la salle
- Participation effective de notre groupe

II. La mise en place d'une prise en charge collective sur les habiletés sociales

C. La mise en œuvre du module : les jeux de rôle

- Exemple sur la vie en détention : Le retard du Quartier de Semi Liberté (Séance 2 : entamer une conversation)
- Bonne approche : en respectant les différentes étapes, on ne peut pas présager de ce que décidera la juge suite à ce retard mais le détenu a pu échanger calmement avec le surveillant
- Mauvaise approche : en ne respectant pas les différentes étapes, le détenu n'a pas réussi à échanger avec le surveillant et en plus du retard, il a été l'auteur d'un incident avec lui

II. La mise en place d'une prise en charge collective sur les habiletés sociales

C. La mise en œuvre du module : les jeux de rôle

- Exemple sur la vie quotidienne : Bernard et son père à la maison (Séance 7 : Savoir faire une critique et savoir recevoir une critique)

Etant une de nos séances « mixées », l'idée a été de faire jouer le rôle du père et le rôle du fils par deux détenus afin que chacun pratique l'habileté sociale concernée (faire la critique pour l'un et recevoir la critique pour l'autre), en adoptant la mauvaise et la bonne approche.

II. La mise en place d'une prise en charge collective sur les habiletés sociales

D. Le bilan

- Difficultés d'adhésion et recadrages
- Instauration d'une dynamique de groupe
- Appropriation progressive de la notion d'habileté sociale et partage d'expériences
- Remise d'un certificat de participation

II. La mise en place d'une prise en charge collective sur les habiletés sociales

D. Le bilan



Conclusion et perspectives

Conclusion et perspectives



Programme RESPIRE

(REster Serein Pour Investir des Relations Equilibrées)

Vous démarrez au quart de tour ?
Vous vous énervez souvent ?
Vous agissez d'abord et réfléchissez ensuite ?
Vous avez envie que ça change ?

.... Le programme RESPIRE est fait pour vous !!!!



Le programme RESPIRE ?

Qu'est ce que c'est ?

Le programme RESPIRE est un groupe de réflexion de 4 séances collectives (une séance par semaine de 1h30) et une séance individuelle, au cours desquelles les participants apprendront à :

- ✓ Connaître le panel des émotions
- ✓ Savoir identifier et surveiller ses propres émotions
- ✓ Développer des stratégies/techniques pour se maîtriser et apprendre à réagir différemment dans des situations à risque.



Qui peut participer au programme ?

- ✓ Les personnes qui perdent parfois le contrôle de leurs actes ;
- ✓ Les personnes qui se posent des questions sur les conséquences de leur comportement ;
- ✓ Les personnes qui souhaitent être plus sereines avec elles-mêmes et avec les autres.

Les séances collectives du programme RESPIRE

Séance 1 « Je veux que ça change »



Séance 2 : « Je reconnais les émotions souvent associées à l'agression »

Séance 3 : « Comment j'en suis arrivé à perdre le contrôle de moi? »



Séance 4 : « Je garde le contrôle de moi »

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter votre CPIP référent.